



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 32 : Sécurité de l'aviation et mécanismes régionaux de coordination de la mise en œuvre de la navigation aérienne

MISE EN PLACE DU GROUPE RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LA GESTION NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES ÉTATS MEMBRES DE LA COCESNA

[Note présentée par les États membres de la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale (COCESNA)²]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Constitué et mis en place dans le cadre des initiatives liées au GASP 2020-2022 et avec le soutien des coordonnateurs du Programme national de sécurité (PNS) des États d'Amérique centrale et de la COCESNA, le Groupe régional de concertation sur la gestion nationale de la sécurité vise à promouvoir les ambitions, les objectifs et les buts en matière de sécurité au niveau régional.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- prendre note de l'information sur la mise en place, le fonctionnement, l'évolution et la promotion du Groupe régional de concertation sur la gestion nationale de la sécurité ;
- prendre en considération l'expérience des États d'Amérique centrale et promouvoir la création de groupes régionaux de concertation sur les PNS, dans le but de remédier aux lacunes en matière de sécurité et d'en faire rapport dans le cadre d'une approche proactive, et ce afin de renforcer et d'enrichir les PNS, d'éviter les dédoublements d'activités, d'assurer une gestion plus efficace et de réduire les risques de sécurité dans la région grâce à un traitement intégré des données.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune incidence attendue.
<i>Références :</i>	Doc 10004, <i>Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde 2020-2022 (GASP) Annexe 19 — Gestion de la sécurité</i> Doc 9859, <i>Manuel de gestion de la sécurité (MGS) Quatrième édition</i> <i>Reglamento para el funcionamiento del Grupo Colaborativo de la Gestión Estatal de la Seguridad Operacional (Règlement intérieur du Groupe régional de concertation sur la gestion nationale de la sécurité)</i>

¹ Version espagnole fournie par la COCESNA.

² Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua.

1. INTRODUCTION

1.1 Le système de gestion de la sécurité (SGS) constitue la norme pour une gestion efficace de la sécurité dans l'aviation civile à travers le monde. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) rend obligatoire la mise en place d'un SGS afin de gérer les risques de sécurité liés à l'exploitation des aéronefs, aux organismes de maintenance agréés, aux services de la circulation aérienne, aux aérodromes certifiés, aux entraînements au vol, et à la conception et à la production d'aéronefs. En outre, l'OACI charge les États contractants d'établir un programme national de sécurité (PNS) afin d'aider leurs systèmes d'aviation civile à enregistrer de bonnes performances en matière de sécurité.

1.2 Par ailleurs, dans le contexte des objectifs du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) 2020-2022, l'OACI préconise la mise en œuvre d'un système national de supervision de la sécurité qui intègre une approche en matière de gestion de la sécurité fondée à la fois sur une prise en compte du risque et sur une concertation coordonnée entre les États, les régions et le secteur aéronautique.

1.3 De ce point de vue, il est dans l'intérêt des autorités de l'aviation civile de la région d'Amérique centrale de rechercher les éléments en commun entre ces exigences relatives aux PNS, pour la mise en œuvre et la supervision des SGS dans ces organismes, conformément à l'Annexe 19 — *Gestion de la sécurité*, ainsi que pour des activités d'exécution et de collaboration sur des questions d'intérêt commun dans le domaine de la sécurité.

2. ANALYSE

2.1 L'édition 2020-2022 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) vise l'objectif ambitieux de sécurité de zéro accident mortel sur les vols commerciaux d'ici 2030 et au-delà. Le plan s'appuie pour cela sur une série d'objectifs :

- a) L'objectif 1 est de parvenir à une réduction continue des risques de sécurité opérationnelle ;
- b) L'objectif 2 appelle les États à renforcer leurs capacités de supervision de la sécurité ;
- c) L'objectif 3 invite à mettre en œuvre des programmes nationaux de sécurité efficaces ;
- d) L'objectif 4 demande aux États d'intensifier la collaboration au niveau régional ;
- e) L'objectif 5 vise à élargir l'utilisation des programmes de l'industrie. ;
- f) L'objectif 6 est centré sur l'infrastructure appropriée nécessaire pour garantir la sécurité des opérations.

2.2 En conséquence, les coordonnateurs des bureaux PNS de la région d'Amérique centrale, avec l'appui de la COCESNA/ACSA, ont créé le Groupe régional de concertation sur la gestion nationale de la sécurité dans le cadre des initiatives du GASP 2020-2022. Les coordonnateurs PNS et la COCESNA/ACSA ont fait la promotion du groupe auprès du Comité technique de la COCESNA afin que son mandat soit établi et que des groupes de travail sur le PNS au niveau régional soient créés pour examiner les ambitions, les objectifs et les buts en matière de sécurité dans la région.

2.3 L'intérêt d'une collaboration d'ensemble et du partage des enseignements et des meilleures pratiques au moyen de la constitution de groupes régionaux sur les PNS est d'éviter les doublons d'activités des autorités de l'aviation civile, de promouvoir un partage plus efficace des données sur la

sécurité et de renforcer la supervision dans les organisations multinationales. L'industrie régionale bénéficie aussi de l'harmonisation des exigences imposées par le SGS entre les organismes de réglementation, dans la mesure où bon nombre d'entre eux sont certifiés dans différents États, et du partage des méthodes et outils de développement de systèmes de gestion de la sécurité efficaces.

2.4 Plus précisément, le groupe PNS mis en place dans la région renforce la mise en œuvre des PNS de la région en repensant une approche qui tend vers une gestion régionale intégrée, essayant ainsi d'éviter tout dédoublement d'activités et une plus grande efficacité dans la gestion et la réduction des risques opérationnels en Amérique centrale.

2.5 Le mandat élaboré et approuvé au niveau régional pour le Groupe régional de concertation sur la gestion nationale de la sécurité vise notamment à :

- a) promouvoir une culture de la sécurité opérationnelle ;
- b) promouvoir la collaboration, le travail d'équipe et l'apprentissage mutuel dans la gestion de la sécurité opérationnelle ;
- c) protéger les données et les informations de sécurité ;
- d) promouvoir le partage et l'échange d'informations sur la sécurité ;
- e) prendre des décisions régionales basées sur les données de sécurité ;
- f) encourager la définition de priorités régionales fondée sur le risque ;
- g) relever en amont et atténuer les risques ou problèmes de sécurité qui se présentent au niveau régional.

3. CONCLUSION

3.1 Par la mise en œuvre du Groupe régional de concertation sur la gestion nationale de la sécurité, les États d'Amérique centrale travaillent à :

- a) définir des indicateurs de sécurité opérationnelle au niveau de l'Amérique centrale ;
- b) repérer les lacunes en matière de sécurité en Amérique centrale ;
- c) surveiller les risques pour la sécurité qui menacent l'industrie ;
- d) partager des informations avec l'OACI, d'autres groupes régionaux comme le Groupe régional de sécurité de l'aviation — Continent Américain (RASG-PA) et ceux des autres régions ;
- e) partager les expériences acquises au niveau régional.